

Commission de Suivi de Site (CSS) Antibes

Réunion du 18 JANVIER 2023

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

FAHMI Siham	SOUS-PREFECTURE DE GRASSE	Présente
HENRY Caroline PEGON Mathieu	DREAL	Présents
	ARS 06	
PARZYS Gilles	DDPP	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

NASICA Sophie	Conseil départemental	
MELE Eric	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
FONCK Christophe	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
LEONETTI Jean	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	Présent
EL JAZOULI Hassan	Commune d'Antibes	Présent
ULIVERI Christophe	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Représenté

Suppléants

GENTE Jacques	Conseil départemental	
DERMIT Jean Pierre	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
TOSSAN Georges	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
GENTE Jacques	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
MURATORE Michèle	Commune d'Antibes	Présente
LOPINTO Guy	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BIHL Franck	GADSECA	Présent
JUNCKEL Alain	DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN	Présent
BABAULT Manuel	CADIS	Présent
MASS-BREZZO Paulette	Association défense de l'environnement des Semboules	Présent

Suppléants

ACKERMAN Blandine	GADSECA	
BODINO Isabelle	DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN	
HACHE Corentin	CADIS	Présent
LECLAIR Françoise	Association défense de l'environnement des Semboules	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

LEONETTI Jean	UNIVALOM	Présent
MUSSO Marion	UNIVALOM	Présente
PEYROUTET Gilles	VALOMED	Présent
MONTOROI Elodie	VALOMED	Présente
FOURNIER Céline	VALOMED	Présente
ROTINI Kristyna	VALOMED	

Suppléant

DELMOTTE Emmanuel	UNIVALOM	
EL JAZOULI Hassan	UNIVALOM	Présent
PEISSELLON Olivier	VALOMED	
PAIUSCO Sacha	VALOMED	
FREGONA Gautier	VALOMED	
DE COONGHE Yannick	VALOMED	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaire

KOBER Marion	UNIVALOM	Présente
PICCIOCCHI Bernard	VALOMED	

Suppléant

LAFAY Carole	UNIVALOM	
LIPRANDI Christophe	VALOMED	Présent

Secrétariat

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

Pers. qualifiés

COUSIN Jean-Louis	Expert	Présent
-------------------	--------	---------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « EXPLOITANT »

TREMBLAY Fabien	UNIVALOM	Présent
ROSSI Didier	UNIVALOM	Présent
LAURENT Dominique	UNIVALOM	Présent
NOEL Charlotte	VALOMED	Présente

La réunion débute à 14H40.

QUORUM

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT : 3 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	9 VOIX / 12
COLLEGE COLLECTIVITES : 2 VOIX / MEMBRE	2 PRESENT	1 POUVOIR / 6 MEMBRES	6 VOIX / 12
COLLEGE EXPLOITANT : 2 VOIX / MEMBRE	5 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	10 VOIX / 12
COLLEGE ASSOCIATIONS : 3 VOIX / MEMBRE	4 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	12 VOIX / 12
COLLEGE SALARIES : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRESENT	0 POUVOIR / 2 MEMBRE	12 VOIX / 12

TOTAL : 16 PRESENTS - 1 REPRESENTE (SOIT 49 VOIX) SUR 22 MEMBRES (60 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Monsieur Leonetti ouvre la réunion, Madame Henry, qui préside la séance en remplacement de Monsieur Geney, présente l'ordre du jour.

Monsieur Babault souhaite faire une déclaration préliminaire au nom de l'association CADIS (l'intégralité de cette déclaration se trouve en annexe).

Madame Henry : Nous notons votre demande concernant la formation des associations aux sujets abordés en CSS, cela pourrait être envisagé. Pour cela il faudrait préalablement que vous nous précisiez vos besoins.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE CSS

Monsieur Babault émet certaines remarques sur le projet de compte-rendu, celles-ci sont visibles dans le document pdf transmis avec le compte-rendu.

Le compte-rendu de la CSS du 7 janvier 2022 est soumis au vote par Madame Henry, qui assure la présidence de la CSS ce jour, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :

La Commission adopte le projet de compte-rendu de la CSS du 7 janvier 2022 (en y intégrant les remarques demandées par Monsieur Babault)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 49

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE CSS

Une modification du règlement intérieur portant sur la modification du nombre de voix est présentée par le Cypres, cette modification fait suite au renouvellement de la CSS pour équilibrer le nombre de voix entre et au sein des collègues suite au départ de l'association ELAN. Un vote est demandé, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :

La Commission adopte la modification du règlement intérieur

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 49

Concernant l'organisation des CSS Madame Henry demande à ce qu'une deuxième CSS soit prévue en septembre.

Monsieur Babault : Il est parfois difficile pour les riverains de se libérer en milieu d'après-midi, deux CSS par an permettraient d'avoir plus de chance de pouvoir y assister.

Madame Henry : Ce n'est pas dans cet objectif que nous souhaitons faire une deuxième CSS cette année.

Monsieur Babault : Qu'en est-il de la prise en charge des frais de déplacement pour les riverains ?

Madame Henry : Cela fait partie du texte, ça concerne les frais de déplacement, nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent mais nous pouvons nous renseigner sur les modalités.

MODIFICATION DU BUREAU

Suite à la modification de la composition de la CSS le bureau doit être renouvelé. Les membres proposés pour composer le bureau pour les différents collègues sont les suivants :

Composition du bureau de la CSS :

Administrations	:	DREAL
Collectivités	:	M. MELE
Riverains/Associations	:	Mme ACKERMANN
Exploitant	:	M. EL JAZOULI
Salariés	:	M. PICCIOCCI

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 49

La composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 PAR MADAME FOURNIER**Quelques précisions :**

Page 3 : Nous recevons des ordures ménagères d'autres collectivités, notamment MNCA et la CARF. Nous en avons reçu un peu moins de la part du SMED en 2021 du fait d'un fonctionnement de l'usine un peu entravé (par des arrêts notamment).

Page 4 : Le radium n'est pas mis en décroissance sur le site car c'est un processus qui peut prendre jusqu'à 1600 ans. Ces déchets sont pris en charge par l'ANDRA.

Page 5 : Les arrêts non programmés du premier semestre 2021 était la conséquence d'une usure prématurée du béton du fait de la part de déchets à haut Pouvoir Calorifique plus importante que d'ordinaire suite à la période COVID. Une élévation trop importante de la température peut détériorer le béton se trouvant autour du four.

Page 6 : Précision sur la lecture du graphique : lorsque l'on est au-dessus de la courbe rouge cela signifie que le stock de fosse augmente et lorsque nous sommes en dessous il baisse.

Page 11 : La redondance sur l'analyseur nous permet d'avoir un temps d'indisponibilité très faible Les résultats traduisent un traitement des fumées performant.

Page 12 : Chaque dépassement est documenté dans l'annexe du rapport.

Page 15 : L'indisponibilité des préleveurs se produit surtout au moment du changement des cartouches car cela nécessite de purger les préleveurs.

Page 18 : Nuisances sonores du 19 avril : une vanne de purge vapeur n'a pas été fermée au bon moment

Page 22 : La mise en place de la nacelle permet de réduire la pénibilité pour les opérateurs lors du décrassage des fours.

Page 23 : Les brûleurs au fioul ont été convertis début 2022 au gaz.

Page 24 : En 2023 notre VLE de HCL va baisser, afin de respecter cette nouvelle VLE nous allons augmenter notre stockage de chaux pour pouvoir en injecter davantage. Cette mise en conformité doit être réalisée pour le 3 décembre 2023 et découle du texte des BREFs incinération qui consiste en l'adoption des meilleures techniques disponibles.

Monsieur Bihl : Vous dites que lors du confinement la nature des déchets n'était pas la même, en quoi le confinement impacterait la production de déchets ménagers ?

Madame Fournier : Ce n'est pas la qualité des déchets qui a changé pendant le confinement mais la proportion entre déchets ménagers et déchets économiques, cela est notamment dû à la baisse du nombre de touristes présents sur le territoire.

Monsieur Babault : Concernant les déchets refusés en centre de tri, avez-vous des chiffres à nous donner pour situer notre performance par rapport à l'ensemble de la France ?

Madame Henry : Pas spécifiquement sur Antibes mais vous trouverez des données à l'échelle de la France sur le site de l'ADEME, nous ne sommes pas très bons dans le département mais nous nous sommes nettement améliorés et les collectivités font beaucoup d'efforts, il y a encore une marge de progrès. A noter que le recyclage des biodéchets sera obligatoire à partir de 2024.

Monsieur Babault : Quelle est la part des biodéchets dans les ordures ménagères ? Quelle est la proportion en eau de ces déchets ? Est-ce une bonne idée de brûler de l'eau alors que nous en manquons ?

Monsieur Peyroutet : Ils représentent 30% des ordures ménagères.

Monsieur Bihl : Les déchets carnés sont-ils considérés comme des biodéchets ?

Monsieur Peyroutet : Non.

Monsieur Babault : Quelle est la durée de décroissance des déchets radioactifs ? Comment sont-ils traités par l'ANDRA ? Sont-ils incinérés ?

Madame Montoroï : Pour le technétium c'est quelques jours, il s'agit de déchets médicaux. La demi-vie du radium est d'environ 1600 ans, c'est-à-dire la période au bout de laquelle la moitié de ses atomes se sont désintégrés naturellement. Ces déchets sont récupérés par l'ANDRA qui fait de l'enfouissement et non de l'incinération.

Monsieur Bihl : D'où proviennent les refus de tri ?

Monsieur Peyroutet : Il s'agit de déchets non valorisables du fait du process et de la performance du centre de tri. Il peut également y avoir des refus de déchets trop petits ou souillés.

Monsieur Bihl : Tous les déchets non valorisables de la région sont ensuite apportés ici ?

Madame Henry : Non il existe deux incinérateurs dans le département ainsi que des décharges dans d'autres départements, pour la plupart de ces sites il s'agit d'installations de proximité.

Monsieur Bihl : J'ai remarqué qu'il y a eu une augmentation du tonnage d'ammoniac et de coke de lignite par rapport aux années précédentes, est-ce lié à l'augmentation de la production de refiom ?

Madame Fournier : Pas pour l'ammoniac car il ne se retrouve pas dans le refiom. Ça pourrait avoir un lien avec le coke de lignite mais nous restons dans les mêmes ratios que les années précédentes.

Monsieur Bihl : Avez-vous modifié l'injection ?

Madame Fournier : Non nous n'avons pas modifié l'injection.

Madame Henry : Vous modifiez l'injection en fonction de vos rejets ?

Madame Fournier : L'injection se calcule sur le débit des fumées.

Monsieur Bihl : Les refiom sont passés de 3,3 à 3,8 kg/tonnes alors que la quantité incinérée est moindre.

Madame Fournier : Le ratio rapporté à la tonne globale reste stable. Nos chiffres indiquent 3,5 et pas 3,8.

Madame Montoroï : Des contrôles sont réalisés afin de nous assurer que nous restons dans la bonne fourchette de ratio et que nous sommes en fonctionnement normal. Nous n'avons peut-être pas été assez loin dans l'analyse, nous allons regarder plus en détail mais il n'y a pas de raison particulière qui pourrait expliquer une augmentation de la production des refiom.

Monsieur Babault : Vous pouvez prendre l'initiative d'aller plus loin que ce que la réglementation impose.

Madame Montoroï : Certes mais si nous injectons plus alors nous avons des rejets moins chargés, ce qui va dans le bon sens.

Monsieur Babault : Sur les redémarrages nous aimerions qu'à termes vous utilisiez les meilleures techniques disponibles et ne brûliez pas en dessous de 850°C.

Madame Montoroï : En dessous de 850°C aucun déchet ne se trouve dans le four, autrement le processus serait bloqué automatiquement.

Monsieur Babault : Qui réalise les changements de cartouches ?

Madame Fournier : Le changement des cartouches est réalisé par un organisme agréé.

Monsieur Bihl : Concernant les émissions de HCL y a-t-il un dépassement ou pas, les analyses semblent divergentes ?

Madame Fournier : Il y a plusieurs types de mesures (journalières, mensuelles...) et les compteurs 60heures se regardent sur la valeur à la demi-heure qui est plus élevée que les valeurs à la journée.

Monsieur Babault : Nous avons toujours été proches des valeurs limites sur le HCL.

Madame Montoroï : Nous avons proposé des aménagements techniques afin de réduire les émissions de HCL, notamment l'injection de chaux en plus grande quantité qui permet d'abattre le HCL.

Monsieur Babault : Concernant les mâchefers, il y a un échantillon qui a disparu comment cela se fait-il ? Comment se fait-il qu'un seul lot de mâchefer serve de référence pour une année ?

Madame Fournier : Nous réalisons une analyse annuelle de la dangerosité des mâchefers. Nous les analysons en sortie d'usine avant maturation. Il y a des normes qui autorisent ou non leur mise en valorisation.

Monsieur Babault : Peut-on faire des efforts afin que les mâchefers contiennent moins de plomb ?

Madame Fournier : Le plomb est contenu dans les déchets entrants, il faut que nous améliorions collectivement le tri de nos déchets.

Monsieur Babault : Pourquoi la concentration en Zinc (qui est cancérigène) est en augmentation ?

Madame Fournier : De la même manière que pour le plomb et les autres métaux, cela dépend de la composition des déchets entrants. Le process d'incinération n'élimine pas et n'ajoute pas de métaux.

Monsieur Peyroutet : Il y a eu beaucoup de contraintes sur les mâchefers du fait de leur utilisation routière. Aujourd'hui les mâchefers sont valorisés et ce n'était pas le cas avant.

Monsieur Babault : Plus nous incinérons d'ordures plus nous en ressortons sous forme de refiom et de mâchefers.

Monsieur Leonetti : Nous faisons le maximum pour nous améliorer, mais aucune solution proposée à l'heure actuelle n'est parfaite. Vaut-il mieux produire un peu de refiom et valoriser le reste ou tout envoyer à la décharge ?

Monsieur Babault : C'est une très bonne chose que nous ayons remplacé la décharge, mais l'incinération a conduit à la production en grande quantité de dioxines et de furanes. Il faut s'orienter vers des techniques innovantes.

Monsieur Leonetti : La solution parfaite n'existe pas, ou alors elle consiste à ne produire aucun déchet.

Monsieur Babault : Consommez-vous de l'eau de consommation courante ou plutôt des eaux usées ?

Madame Fournier : L'usine consomme 30 000 m³ d'eau par an. Elle est achetée sur le réseau courant, principalement pour les chaudières.

Madame Henry : Actuellement il y a un problème de consommation d'eau chez tous les industriels au vu des problématiques de sécheresse.

Monsieur Leonetti : Nous attendons le feu vert de l'Etat pour pouvoir réutiliser les eaux usées.

Madame Muratore : Lorsqu'il n'y aura plus de déchets fermentescibles (du fait de l'obligation de recyclage des biodéchets) faudra-t-il utiliser une quantité d'eau plus importante ?

Madame Montoroi : Il faudra ajuster les process de combustion mais nous n'allons pas ajouter de l'eau pour remplacer les biodéchets.

Monsieur Babault : Quelle eau utilisez-vous pour refroidir les mâchefers ?

Madame Montoroi : Nous utilisons l'eau des purges chaudières plus l'eau du réseau. Nous cherchons des pistes d'amélioration concernant notre consommation d'eau.

Monsieur Babault : Concernant les chiffres de la valorisation électrique pour 2021 vous dites qu'il y a une injection sur le réseau Enedis de 81% (seulement le surplus), ce qui ne représente que 1,7% de la consommation du département, ce n'est pas spectaculaire.

Madame Montoroi : Pour produire plus d'électricité il nous faudrait plus de combustible.

Monsieur Leonetti : Ce qui a été fait est loin d'être négligeable mais l'objectif d'augmenter la production d'électricité est contradictoire avec celui de baisser la quantité de combustible incinéré.

Monsieur Babault : Pourquoi achetez-vous de l'électricité ?

Madame Montoroi : Nous sommes parfois amenés à acheter de l'électricité lorsque la turbine est en maintenance.

Partie PSE (Plan de Surveillance de l'Environnement) présentée par Madame Noël

Page 36 : Les profils des congénères sont différents selon les points ce qui signifie que les sources d'émissions sont diverses.

Page 38 : Les profils sont très différents sur Z1 et Z4 ce qui confirme qu'il n'y a pas de source d'émission unique.

Monsieur Babault : Les données sont trop faibles, nous n'y croyons pas. Nous manquons de confiance sur la jauge Owen qui ne permet de voir que l'accumulation de poussière.

Madame Henry : C'est pour cela que nous avons ajouté les aiguilles de pin.

Monsieur Leonetti : Ce sont des résultats objectifs. L'usine pollue bien moins que l'autoroute.

Monsieur Bihl : Il est étrange de ne voir aucune trace de l'activité de l'usine.

Madame Montoroj : Nous ne recherchons que l'impact de l'usine, nous ne pouvons pas expliquer toutes les sources de pollution. L'objectif de ce suivi est que nous puissions détecter un problème de fonctionnement sur nos installations (sur la cheminée par exemple).

Monsieur Peyroutet : Notre PSE est particulièrement précis, nous sommes une des seules installations à utiliser également les aiguilles de pins en plus des jauges Owen.

Madame Montoroj : Madame Noël a justement été missionnée pour nous auditer pour que nous améliorions notre connaissance de l'impact de l'usine, nous avons pris en compte vos propositions.

Madame Montoroj : Nous pouvons vous envoyer le rapport complet sur les jauges Owen.

Page 43 : La rose des vents est annuelle c'est pour cela qu'elle diffère de la rose des vents présentée pour la jauge Owen. Le point 3 est trop éloigné du site pour être impacté par celui-ci.

Page 46 : Le profil de Valomed ne correspond à aucun des autres profils. Nous voyons bien que c'est complètement différent.

Page 49 : Un point a été fait en avril 2022 pour améliorer le PSE. L'idée est d'avoir deux profils de météorologie.

Page 50 : Le point 7 se trouve sur le stade des Semboules, son positionnement est optimal.

Page 51 : Il est plus pertinent de suivre des substances que nous pouvons comparer. L'objectif est d'avoir une surveillance fiable et transparente.

Monsieur Babault : Je n'ai pas trouvé la norme Afnor sur les prélèvements, j'aimerais bien avoir les éléments. Vous m'aviez invité à venir sur place pour les prélèvements, nous avons discuté de la croissance des aiguilles de pin sur une année. J'ai vérifié et le pin d'Alep a plusieurs pousses par an et pas tous les ans. Il y a des dioxines au niveau des aiguilles de pin. Ces aiguilles sont riches en cire, ce qui fait que les dioxines s'y fixent facilement.

Madame Noël : Plusieurs échantillons sont prélevés, la quantité dans les échantillons est normée.

Madame Montoroj : Les aiguilles de pins poussent en 6 mois, la durée d'accumulation est optimale.

Monsieur Babault : Ce n'est pas forcément plus logique que les points de prélèvement se trouvent près du site.

Madame Henry : Le placement des points est basé sur les études de dispersion.

Monsieur Babault : Les mouettes que l'on voit au-dessus de l'usine planent, et nous voyons vers où elles se dirigent. Souvent dans le sens nord-est sud-ouest, ce qui montre les courants majoritaires.

Madame Montoroj : L'étude de dispersion prend en compte ces courants (vitesse d'éjection et vents dominants). De plus nous recroisons nos points tous les ans avec les vents dominants pour nous assurer qu'ils soient bien sous impact cette année-là.

Présentation de la DREAL (Monsieur Pegon)

Page 2 : Nous effectuons un contrôle annuel sur le site de Valomed sur différentes thématiques. Les rapports d'inspection sont disponibles sur Géorisques.

Page 3 : Les BREFs seront probablement le thème de l'inspection 2024. Concernant les quotas de CO2, le site n'est pas assez important pour y être soumis.

Page 4 : Sur 2022 les inspections ont porté sur la foudre, l'électricité et un contrôle en fosse pour vérifier la qualité des déchets, les contrôles se sont révélés positifs, ce sont bien des ordures ménagères qui sont traitées par l'installation.

Monsieur Babault : Concernant l'évolution des contraintes administratives, les arrêtés sont très anciens, ne faut-il pas qu'ils évoluent ?

Monsieur Pegon : Depuis l'arrêté d'autorisation d'autres arrêtés ministériels ont fait évoluer la réglementation et ils s'imposent à l'exploitant.

Madame Henry : A une époque nous faisons des arrêtés préfectoraux complémentaires, aujourd'hui nous ne reprenons plus que les prescriptions spécifiques aux sites. De plus les industriels disposent d'outils informatiques pour vérifier à quels éléments réglementaires ils sont soumis.

Monsieur Junkel : Comment a été défini le plafond de 160 000 tonnes inscrit dans l'arrêté ?

Madame Henry : C'était une demande de l'exploitant ou cela faisait partie du cahier des charges de la commune à l'époque de la construction.

Monsieur Babault : Le tri ne fait pas diminuer le volume de déchets incinérés car le nombre d'habitant augmente et que nous allons récupérer des déchets plus loin.

De plus il va y avoir des travaux sur l'usine de Nice prochainement.

Madame Montoroi : Les travaux vont se faire ligne par ligne donc la quantité de déchets supplémentaires pour pallier les travaux à Nice ne sera pas énorme.

Monsieur Babault : Concernant le projet du Bar-sur-Loup sur les mâchefers, est-ce une solution pour cette usine ?

Madame Henry : Oui, le projet en cours prévoient de traiter les mâchefers de UNIVALOM qui sont aujourd'hui traités à Fos-sur-Mer.

Madame Muratore : Les Mâchefers du Bar-sur-Loup vont venir de Nice.

Madame Henry : Le projet prévoit également de traiter les mâchefers de Nice. Le projet est porté par le même prestataire que celui qui est installé sur Fos-sur-Mer. La capacité de cette installation est de 60 000 tonnes.

Madame Muratore : Il serait intéressant que nous ayons des études d'impact à disposition.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la CSS se termine à 17h15.

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION, POUR LA
DIRECTRICE DE LA DREAL ET PAR DÉLÉGATION, LA
CHEFFE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES
ALPESMARITIMES,

Caroline HENRY